



FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS

Note

le 09/11/2009

Réf : Dee_091109_Note_Rdv-
BLeMaire-06 nov 09.doc

Dossier :
CRISE 2009

RENCONTRE BRUNO LE MAIRE / FNP / PLF – CR SUCCINCT

A notre demande, Bruno LE MAIRE recevait pendant 45 minutes la FNP (Charlie GAUTIER en remplacement de Bruno DUPONT excusé pour contre temps de transport) et les Producteurs de Légumes de France (Angélique DELAHAYE) pour faire un point sur le dispositif de crise annoncé par le Président de la République.

De nombreux sujets ont été évoqués, rapidement listés par le Ministre qui s'est félicité de cette rencontre et a souhaité rencontrer plus régulièrement la FNP et PLF dans cette configuration.

Mesures d'urgence

A. DELAHAYE et C. GAUTIER ont débuté en rappelant la gravité de la situation, l'incapacité de nombreuses entreprises à régler les cotisations sociales des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2009 et les difficultés à obtenir le soutien des banques.

- **Allègement des charges patronales 2009**

B. Le MAIRE a confirmé que l'enveloppe de 50 M€ était prioritairement ciblée vers les F&L, puis la viticulture. Dans son esprit, elle devrait bénéficier aussi aux entreprises qui ont acquitté leurs cotisations patronales. Cette mesure s'inscrit toutefois dans le cadre des aides de minimis dont le niveau a été porté très récemment à 15 000 € sur 3 ans (2008-2009-2010). Pour confirmer tout cela, le Ministre va écrire en ce sens aux préfets.

- **Prêts bancaires**

Concernant le milliard d'€ de prêts de trésorerie, de consolidation ou de restructuration, B. Le MAIRE a confirmé qu'avec l'accord de F. FILLON, il va signer le 9 novembre deux conventions avec le Crédit Agricole. La première concernera les prêts de trésorerie à 1,5%, et la seconde les prêts de consolidation. De plus, afin d'aider à la mise en place de ces prêts, un médiateur sera nommé prochainement (par le Ministre ?).

Les prêts devraient se faire sans frais de dossier et sans demande de caution supplémentaire.

L'ouverture d'OSEO aux producteurs de fruits et légumes a été demandée par FNP et PLF. Elle sera étudiée mais pour le moment l'agriculture n'a pas accès à ce dispositif.



- **Allègement des charges sociales**

- **Travailleurs occasionnels**

Le Ministre a rappelé que le dispositif d'allègement TO-DE était anti-communautaire et qu'il devait évoluer avant la fin de l'année afin de ne pas risquer une sanction communautaire. Aussi a-t-il confirmé l'allègement de 100 % des charges patronales, y compris conventionnelles, à l'exception des AT. Cette décision doit passer dans la loi de finances rectificative (à confirmer). Elle ramènerait le coût horaire entre 9,17 € et 9,26 €. Ce choix politique a été arbitré au plus haut niveau. Il porte sur 5 ans. Les critères d'accès définis ont comme conséquences que 120 M€, sur les 170 annoncés, concerneraient les fruits et les légumes.

- **Travailleurs permanents**

Pour le Ministre, ce dossier est très complexe. Cependant B Le MAIRE a confirmé avoir engagé un état des lieux sur la réalité de l'existant concernant le travail des étrangers dans d'autres états membres. Il veut pouvoir faire des propositions d'ici fin 2009 en veillant à ce qu'elles soient euro-compatibles, le rendu devra donc être rapide. Il a invité FNPF et PLF à contribuer à trouver des solutions permettant d'intervenir sur le coût du travail permanent : modalités de recrutement, TVA sociale, etc.

- **Organisation économique**

B. Le MAIRE considère que les AOP nationales produits sont le bon niveau d'organisation, celui à privilégier.

Sur le volet du renforcement des OP, il n'est pas favorable à une évolution de leur seuil de reconnaissance, même si certains voudraient le voir passer de 5 à 50 !

Les comités économiques seront prochainement retirés du Code Rural, dans le cadre d'une loi en discussion et qui devrait aboutir avant la fin de l'année, donc sans attendre la LMA.

Enfin, le Ministre est favorable à la représentation des AOP nationales produits dans l'interprofession. Le Gefel pourrait ainsi remplacer Fedecom...

- **Relations commerciales**

- **Contractualisation**

L'ambition de B. Le MAIRE est de rendre obligatoire la contractualisation pour tout type d'acte commercial. Cette avancée législative fera partie de la LMA. À une question de C. GAUTIER, le Ministre a précisé que la contractualisation serait nécessairement en volume et en prix afin de pouvoir être contrôlée par les pouvoirs publics. Il est envisagé une amende de 75 000 € par livraison sans contrat.

Un contrat type devra être travaillé au sein de l'interprofession. La notion de prix pourra s'entendre en indicateur de tendance.

- Remises, Rabais, Ristournes

B. Le MAIRE indique que J. BEDIER lui avait donné son accord pour supprimer les 3R en 2009. Cet accord n'ayant pas été respecté, il considère avoir la porte ouverte pour légiférer. FNPF et PLF ont précisé que cela représentait quelques 250 M€/an pour les producteurs de fruits et légumes.

- Observatoire des prix et des marges

B. Le MAIRE a fait le constat d'un faible intérêt de l'Observatoire tel qu'il existe aujourd'hui. Il va donc chercher son renforcement en vue de pouvoir tirer des conclusions qui permettent de faire remonter de la valeur ajoutée vers les producteurs.

• Cadre environnemental

Le Ministre rappelle et confirme les orientations du Président de la République : simplification et stricte application de la réglementation communautaire, pas plus.

• Taxe carbone

B. Le MAIRE a indiqué que l'exonération totale était impossible, plus précisément qu'il était trop tard pour demander une telle mesure. Il est d'accord pour faire en sorte de « flécher » les retours vers les producteurs les plus contributeurs, via par exemple la circulaire serre qui pourrait être réintégrée dans le règlement développement rural.

• LMA

Le ministre a demandé l'urgence, c'est à dire qu'il pourrait n'y avoir qu'un seul passage au parlement.

• Déplacement du Président de la République

B. Le MAIRE souhaite proposer un déplacement prochain sur les fruits et légumes au Président de la République afin que celui-ci puisse expliciter les mesures en faveur de ces producteurs.